

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 28 novembre 2024**

L'an deux mille vingt quatre , le vingt huit novembre , à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 22 novembre 2024 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 24
- Votants : 24

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald – FERMEN Claudine - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoint

Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre - PLANCKE Dorothee - LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle - CANIVET Bertrand – MARTIN Nuccia – WILLERVAL Aurore - EZAHOUID Mohamed - BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE Chantal - MORAWIEC Laurent – DEVRED Sylvain – DUCATILLION Béatrice.

Absents ayant donné procuration

Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon

Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed à Madame CASPERS Mauricette

Monsieur DOISY Bernard à Monsieur SAENEN Romuald

Absents :

Messieurs DEFAUQUET Gérald - GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Pierre SENEZ

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 059-215902768-20241128-2811241-DE

SLOW

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité :*

> NOMME Jean-Pierre SENEZ - secrétaire de séance.

*Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du 28 novembre 2024 ci-dessus mentionné,*

Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Jean Pierre SENEZ



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Pierre SENEZ', is written to the right of the official stamp.